

Questions religieuses

Religions : en entreprise, les cas conflictuels sont en hausse

Bien que minoritaires, les comportements religieux qui perturbent le bon fonctionnement des entreprises sont en hausse, selon une étude.

RTL - PUBLIÉ LE 27/09/2017 - [Claire Gaveau](#)

Ils demeurent minoritaires mais sont en hausse. Les comportements religieux qui perturbent le bon fonctionnement des entreprises et transgressent les règles légales sont en augmentation. Si les "cas conflictuels" restent minoritaires, **ils représentent 7,5% de l'ensemble des faits recensés en 2017 contre 6,7% en 2016**. Ceux qui nécessitent l'intervention d'un manager représentent "16%" du total contre "14%" en 2016 et "12%" en 2015, tandis qu'un manager sur cinq est confronté à des "difficultés".

Ces chiffres sont tirés de l'enquête menée par l'institut Randstad et l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE). "Quantitativement marginaux, ces faits sont qualitativement très importants car **ils polluent le bon fonctionnement de l'entreprise**", explique à Lionel Honoré, directeur de l'OFRE.

Il cite notamment le "refus de travailler avec une femme ou sous ses ordres", "de réaliser certaines tâches ou de respecter les ordres du manager", de "travailler avec des personnes ayant une autre religion", la "contestation des horaires de travail eu égard à la prière" mais aussi "le prosélytisme".

[L'islam, la religion la plus concernée](#)

Si toutes les religions sont concernées, **l'islam demeure en première ligne**, selon l'étude publiée pour la cinquième année consécutive.

Quant aux entreprises, elles sont situées majoritairement dans des "zones urbaines densément peuplées, plus appauvries et marquées par une diversité religieuse". Côté secteurs économiques, **le "bâtiment", le "transport" et la "grande distribution", sont les plus touchés**.

[Un cadre juridique encore méconnu](#)

Le cadre juridique concernant la liberté religieuse en entreprise a été précisé en 2016 par la loi travail qui **autorise les entreprises à fixer les règles dans le règlement intérieur**, ainsi que par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui permet aux entreprises d'imposer, sous conditions, une neutralité religieuse à leurs salariés. Cependant, explique Lionel Honoré, "ce cadre n'ayant que quelques mois d'existence, trop peu d'entreprises s'en sont saisi pour le moment". Plus généralement, selon cette enquête, l'observation "quantitative" du fait religieux en entreprise ne progresse globalement pas, avec **65% des salariés qui déclarent observer occasionnellement ou régulièrement des faits religieux au travail**, un chiffre stable par rapport à 2016.

L'enquête a été réalisée entre avril et juin 2017, auprès de 1.397 répondants cadres et managers par le biais d'un questionnaire administré en ligne. 63% des répondants exercent une responsabilité managériale au sein d'une équipe pouvant aller de 3 à 250 personnes. Pratiquants ou non, les répondants sont catholiques (49%), protestants (3%), juifs (2%), musulmans (8%), bouddhistes (1%), athées (27%) ou agnostiques (11%).

Strasbourg: un juif religieux attaqué au couteau

AFP Publié le vendredi 19 août 2016 à 12h56 - Mis à jour le vendredi 19 août 2016 à 14h27

Un sexagénaire portant une kippa a été attaqué et blessé au couteau sur la voie publique vendredi matin à Strasbourg, et l'auteur de l'agression a été interpellé, a-t-on appris de sources concordantes. La victime a été agressée à la sortie de son domicile, situé en plein quartier juif, à 500 mètres à vol d'oiseau de la grande synagogue de Strasbourg, a précisé à l'AFP le grand rabbin de Strasbourg, René Gutman.

Des témoins ont rapporté que l'agresseur a crié "Allahou Akbar" et a touché sa victime à l'abdomen, sans toutefois mettre ses jours en danger, a précisé M. Gutman.

L'agresseur présumé, qui a des antécédents psychiatriques, a été interpellé peu après par les policiers de la Direction départementale de la sécurité publique, a précisé la police.

Selon M. Gutman, ce même homme avait déjà agressé une personne de confession juive dans le centre de Strasbourg, en 2010.

Cette agression "est le fait d'une même personne, cela ne reflète pas du tout le climat qui règne à Strasbourg" où vit une importante communauté juive, a souligné le grand rabbin de Strasbourg, en condamnant vigoureusement les faits.

M. Gutman a demandé "que des mesures soient prises : si cette personne peut ressortir en ville et, dès qu'il voit une personne en kippa, l'agresser au couteau, cela pose problème".

Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a appelé M. Gutman dès la mi-journée pour lui exprimer sa solidarité, a-t-il précisé.

L'agresseur présumé a été placé en garde à vue et l'enquête a été confiée aux enquêteurs de la police judiciaire.

Le parquet de Strasbourg s'est borné à confirmer l'interpellation d'un homme, sans plus de détails.

Le 11 janvier à Marseille, un enseignant juif portant la kippa avait été blessé à la machette par un adolescent se revendiquant du groupe Etat islamique.

Ces agressions surviennent alors que la France est traumatisée par une série d'attentats djihadistes, certains visant spécifiquement des juifs.